

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 5 mars 2007, à 20 heures, sous la présidence du maire André C. Veillette.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
France Déry, conseillère
Alain Vallée, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Daniel Allard, conseiller

Absent :

Autres présences: Louis Paillé et Valérie Fiset

Rés. 2007-03-063 : Ouverture de la séance

Il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 h 00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-03-064 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point «Affaires nouvelles»

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du Jour
3. Adoption du procès verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2007 et de la séance extraordinaire du 19 février 2007
4. Correspondance
5. Comptes et état des revenus et dépenses
6. Demande de dérogation mineure de Monsieur André St-Amand
7. Location de la salle Aubin/modification de la tarification
8. a) Hebdo Mékinac des Chenaux/publicité dans le cahier économique
b) La Gazette de la Mauricie/publicité dans le cahier spécial

9.
 - a) Modification du poste de concierge à temps plein
 - b) Lettre d'entente avec Louis Dumas, concierge concernant le CLE
10. Demande d'aide financière
 - a) Corporation Touristique et culturelle de Grand-Mère/diffusion de nos dépliants.
 - b) Club de ski de fond le Geai Bleu Inc./demande d'aide financière
 - c) École secondaire Paul-Le Jeune/demande d'appui financier pour un échange étudiant.
 - d) Club Optimiste de Sainte-Thècle/demande de prêt de la Salle Aubin gratuitement.
11. Chevalier de Colomb de Sainte-Thècle demande une cinquantaine de chaises de la Municipalité.
12. Promotion Ste-Thècle Inc. demande d'entreprendre les démarches pour obtenir les permis nécessaires à l'ouverture de la pêche blanche (hiver) sur le lac Croche.
13. Garage René Lefebvre/réparation du camion Ford F-250
14. Pierre Lachance/ Salle Aubin lavage des tapis et de 200 chaises.
15. Adoption du règlement 247-2007 concernant l'acquisition de terrains pour protéger l'aquifère des sources d'eau potable et un emprunt de 140 00.00 \$
16. Adoption du règlement 248-2007 relatif à la création d'un programme municipal visant la réalisation de logements abordables dans le cadre du programme logement abordable Québec – Volet privé et un emprunt de _____\$
17. Refinancement du règlement 106-96 :
 - a) Acceptation de l'offre de la Caisse Populaire Sainte-Thècle/Saint-Adelphe
 - b) Modification de la période de financement.
18. Offre pour la location d'un équipement numérique
19. Agente de développement culturel/demande de proposition au conseil municipal.
20. Association forestière de la vallée du Saint-Maurice/mai, mois de l'arbre et des forêts.
21. Dossier maison Patrice Tessier.
22. Appui au projet de mise en valeur des ressources du milieu forestier de Pierre Déry.
23. CPTAQ agrandissement de notre périmètre urbain/désignation cadastrale.
24.
 - a) Entente avec le directeur général
 - b) Ajustement du salaire au 1^{er} janvier de la directrice générale adjointe.

25. Promotion Ste-Thècle Inc./projet d'insonorisation de la Salle Aubin/paiement des factures/achat de 200 chaises, électricité, insonorisation.
26. André Beaudoin/congrès de l'association des chefs en sécurité incendie du Québec.
27. Affaires en suspend :
 - a) Dossier des noms de rues
 - b) Société des égouts Vallée-Proteau
 - c) Stationnement rue Saint-Jean et rue Saint-Jacques
 - d) Offre de Serge Groleau
28. Question de l'assistance
29. Affaires nouvelles :
30. Ajournement ou levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-03-065 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de février 2007

Il est proposé par France Déry, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2007 et de la séance extraordinaire du 19 février 2007 tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance reçue en février 2007

- **Ministère des Affaires municipales et des Régions**

Le Ministère désire nous informer que la réunion de la commission itinérante de la FQM sur les infrastructures tenue le 31 janvier 2007 a permis de constater que plusieurs municipalités n'ont pas encore effectué leur demande d'aide financière dans le cadre du programme de transfert de la taxe fédérale sur l'essence et la contribution du Québec. Le Ministère nous rappelle que ce programme est universel et que toutes les municipalités, sans exception, ont accès à une aide financière. Le « *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités d'une partie de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec* » nous est transmis.

La Ministre nous transmet les « Orientations du gouvernement en matière d'aménagement pour un développement durable de l'énergie éolienne » que le conseil des ministres adoptait le 8 février dernier. Par ces orientations, le gouvernement vise à sensibiliser les M.R.C. à l'importance de cet enjeu de développement, à les inviter à prendre connaissance du potentiel éolien présent dans leur territoire et à évaluer dans quelle mesure celui-ci pourrait interférer avec les activités déjà présentes.

Le Ministère accuse réception du formulaire de présentation du projet de mise aux normes des infrastructures d'eau potable soumis dans le cadre du volet FIMR 1 du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale présenté par la municipalité.

Suite à l'annonce des élections générales au Québec le 26 mars 2007, le sous-ministre désire nous rappeler que l'article 305 de la Loi électorale indique que les municipalités doivent permettre l'accès gratuit de leurs locaux pour l'établissement des bureaux de vote. Le Directeur général des élections a décidé d'uniformiser les montants versés afin de compenser les coûts excédentaires des frais d'opération régulière des locaux.

- **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs**

Le Ministère désire nous informer qu'une erreur s'est glissée dans la lettre du 24 janvier 2007 accompagnant le guide d'information sur la reddition de compte incluant un formulaire « *Bilan de la gestion des matières résiduelles par la municipalité* ».

- **Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune**

Réception d'un accusé de réception pour le plan de mise en valeur préparé par monsieur Patrick Chabot.

- **Ministère des Transports**

Le ministre désire nous confirmer que la contribution de base de l'année 2007 du ministère des Transports s'établira à 99 489\$ pour le service de transport adapté.

Le Ministère désire nous informer que suite à l'adoption du projet de Loi no 9, le 13 juin 2006, le Ministère n'a plus à approuver les règlements des V.H.R. circulant sur les routes. Cette approbation a été remplacée par un devoir d'information de la municipalité et un pouvoir de désaveu du Ministère. Une vérification des distances de visibilité sera toutefois effectuée et la signalisation requise sera installée au printemps 2007. Annexe « A »

- **Albert Blais et Pierre Dufour**

Ces propriétaires de chalet du Lac Venimeux désire nous informer de leurs préoccupations face aux possibilités de développement des lacs Venimeux et Bouton par la municipalité. « Annexe B »

- **Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale**

Réception du bulletin « Le Mauricien » volume 1, numéro 1 daté du 5 février 2007 traitant de la tenue de son premier souper-bénéfice de son histoire le 31 mars 2007 au Châtelain, au Cap-de-la-Madeleine. Il s'agit d'un repas six services avec un menu typique de la Nouvelle-France. Faites un saut dans le passé grâce à la reconstitution d'une auberge, de son atmosphère et de ses habitués. Il faut s'inscrire dès maintenant au (819) 537-9371 et le prix du billet est de 75\$. Un reçu d'impôt de 40\$ sera émis pour chaque billet.

- **Association des directeurs municipaux du Québec**

Réception du bulletin d'information « Membres en direct », volume 7, numéro 2, de février 2007 indiquant le programme préliminaire du Congrès 2007 et donnant un résumé des actions de l'ADMQ pour février 2007.

- **Bell Canada**

Bell Canada désire nous informer que la municipalité a à sa disposition, un site web adressé spécifiquement pour la clientèle du Service 9-1-1 de Bell Canada où sont présents tous les bulletins déjà envoyés ainsi qu'une multitude d'informations pertinentes à tout ce qui a trait au Service 9-1-1.

- **Centre d'Aventure Mattawin**

Réception d'un communiqué daté du 20 février 2007 indiquant que le Centre d'Aventure Mattawin est fier d'annoncer qu'il a acquis la gestion des opérations hivernales de Globe-Trotter Aventure Canada, entreprise spécialisée dans le domaine du tourisme d'aventure hivernal dont les principales activités sont la motoneige et le traîneau à chiens. Cette acquisition lui permettra d'agrandir sa panoplie d'activités.

- **Centre de gestion de l'équipement roulant**

Réception du bulletin d'information « Info CGER » volume 8. numéro 1, de février 2007 traitant de trucs pour économiser le carburant, et du maïs avec lequel on peut produire du méthanol.

- **Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Batiscan**

Réception d'un communiqué d'information en date du 14 février 2007 du réseau en loisir de Mékinac traitant des Capsules au service des organismes de Mékinac. Les Capsules, initiées l'an dernier avec la collaboration du CJE, le service des loisirs de St-Tite et le CSSS Vallée-de-la-Batiscan, se définissent comme des trousse thématiques en animation d'activités ludiques permettant aux organismes de la MRC Mékinac d'utiliser ce matériel pour en faire bénéficier les jeunes âgés de 5 à 17 ans. Pour assurer une meilleure utilisation de la Capsule « observation », une entente de services a été signée entre le Réseau scolaire et le Réseau en loisir où il fût convenu que la trousse circulera à l'intérieur des différentes écoles permettant aux professionnels d'utiliser un matériel spécifique permettant l'observation du plus petit au plus grand.

- **Centre de services partagés du Québec**

Les acheteurs des municipalités ainsi que des réseaux de la santé et de l'éducation sont invités à partager leurs forces avec les acheteurs des ministères et organismes publics lors de la troisième édition de la Journée sur les acquisitions, le 1^{er} juin 2007, au Centre des congrès de Québec. Il est possible de s'inscrire ou d'obtenir le programme en visitant le portail web d'approvisionnement.

- **CLD Mékinac**

Réception du bulletin « Nouvelles du CLD Mékinac » de février 2007 traitant de la nouvelle brochure du Parc industriel régional de Mékinac et du Gestionnaire, un outil novateur présenté sous la forme d'une base de données regroupant quelques 77 modèles de documents, couvrant les principaux aspects de la gestion d'une entreprise (comptabilité et finance, relations avec les clients, suivi des fournisseurs, vente et marketing, ressources humaines, aspects légaux, santé et sécurité). Cet outil a été élaboré par le Réseau d'aide aux jeunes entrepreneurs pour les nouveaux entrepreneurs des régions de la Mauricie et du Centre-du-Québec est gratuitement mis à la disposition dans les CLD. Annexe « C »

- **Club 4-H du Québec**

Réception d'un dépliant présentant les outils pédagogiques offerts par les clubs et d'un formulaire d'information sur le concours de dessins « Tes dents, les produits laitiers et les arbres...Tes amis de chaque jour! ».

- **Club FADOQ**

Réception d'une lettre de remerciement pour la contribution de la municipalité au jeu de secteur.

- **Comité organisateur du Noël des enfants**

Le comité organisateur du Noël des enfants tient à remercier la municipalité pour la contribution qu'elle leur a apportée pour l'édition 2006.

- **Commission de protection du territoire agricole du Québec**

La Commission nous fait parvenir un avis de conformité pour le projet de construction d'un bâtiment principal à des fins résidentielles présenté par monsieur André St-Amand. Sa déclaration datée du 11 janvier 2007, par laquelle il soumettait ne pas avoir besoin d'autorisation de la Commission pour la municipalité émette un permis en conformité à l'article 105 de la loi a fait l'objet d'une vérification et sa demande a été évaluée comme conforme à la loi sur ce lot.

Réception de la décision pour le dossier 347105 de la municipalité de Sainte-Thècle. La CPTAQ ordonne l'exclusion de la zone agricole de la municipalité de Sainte-Thècle d'un emplacement d'une superficie approximative de 3,36 hectares, formés des lots ou de partie(s) des lots 2B, 2B-3, 2B-5, 3C, 106A, 106A-10, 106A-22, 107A et 107A-12 du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle, de la circonscription foncière de Shawinigan, le tout incluant les subdivisions présentes et futures, de même que toute partie sans désignation cadastrale pouvant s'y trouver.

- **Commission de la représentation électorale du Québec**

Le directeur général des élections désire nous informer que notre municipalité a la possibilité de diviser son territoire en districts électoraux en vue des prochaines élections générales en vertu des dispositions du chapitre III du titre I de la Loi sur les élections et

les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2) qui indiquent qu'une municipalité peut le faire par un règlement en vigueur avant le 1^{er} janvier 2008 pour les élections de 2009. La carte électorale municipale constitue un moyen d'assurer une représentation équitable des citoyens à la table du conseil. Un feuillet explicatif nous est remis.

- **Commission scolaire de l'Énergie**

L'École primaire Masson désire nous informer que le club de gymnastique les Gymna-Thècles quitte le gymnase de l'école Masson à 12h25 le samedi alors que le contrat de location spécifie l'heure de départ à 12h15 et demande à ce qu'il se conforme à cette directive. (Annexe D)

- **Conférence régionale des élus de la Mauricie**

Réception d'un avis nous informant que la formation sur « Le Mentorat en politique auprès des femmes » a été reportée au 22 mars prochain. Les inscriptions doivent parvenir à la CRÉ avant le 15 mars 2007. Cette formation a pour but de se familiariser avec les enjeux et les défis du mentorat en politique et aidera à amorcer la planification d'un programme de mentorat dans notre milieu

- **Cour Supérieure – district de St-Maurice**

Selon le bref de saisie-exécution immobilière délivré le 26 juillet 2006 et autorisant la vente de l'immeuble portant le numéro civique 430, rue Tessier à Sainte-Thècle, province de Québec, G0X 3G0, la mise a prix est fixée à 2 087,25\$ soit 25% de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires Municipales en vertu de la loi sur les fiscalités municipales et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de St-Maurice au moment de l'adjudication. Cet immeuble sera vendu au bureau du shérif, Palais de Justice, 212, 6^e Rue, local 2.04, Shawinigan, le 27 mars 2007 à 14 :00 heures.

- **CSST**

Réception de l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux et de l'avis indiquant que la municipalité est membre d'une mutuelle de prévention.

- **Curriculum vitae**

Alexandre Délisle, 471 rue Tessier, Sainte-Thècle, Qc, G0X 3G0, stage d'été en administration.

Yvon Tessier, 30 Carré Cloutier, Sainte-Thècle, Qc, G0X 3G0, recherche un poste de journaliste.

- **Fédération Québécoise des Municipalités Annexe « E »**

Réception d'un communiqué en date du 9 février 2007 intitulé « Consultations prébudgétaires : les attentes de la FQM ». La FQM a présenté ses attentes financières au ministre des Finances. Elle réclame, entre autres, un engagement financier de 200 M\$ pour les infrastructures routières municipales, la création d'un fonds minimal d'infrastructures en développement durable de 5 G\$ qui aura pour objectif prioritaire de répondre aux besoins des municipalités en matière d'infrastructures en eau potable et en assainissement des eaux usées, un engagement financier qui permettrait une véritable mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et un respect des engagements du gouvernement pris dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité en forçant Hydro-Québec à revoir son règlement concernant les prolongements de réseau.

Réception d'un communiqué en date du 15 février 2007 intitulé « La FQM donne son appui à la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et à la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) » et traitant de la FQM qui donne son appui aux revendications des 2 fédérations en ce qui a trait au gel des frais de scolarité, considérant que celui-ci est d'une importance capitale pour l'accès à l'éducation en région.

Réception d'un communiqué en date du 19 février 2007 intitulé « Budget du Québec : La FQM commentera en fonction de ses attentes ». Monsieur Généreux, président de la FQM, désire indiquer qu'il sera disponible pour les représentants des médias qui souhaiteraient avoir ses commentaires en ce qui a trait au budget du Québec 2007-2008, dès 16h, le 20 février 2007, au Centre des Congrès de Québec pour formuler ses appréciations concernant le budget 2007-2008.

Réception d'un communiqué en date du 20 février 2007 intitulé « Budget du Québec : Un budget qui ne répond pas aux attentes du monde municipal ». La FQM réserve un accueil mitigé au Budget 2007-2008 du gouvernement du Québec puisqu'il ne répond pas aux attentes déjà présentées par la FQM au ministre des Finances. La FQM est déçue que le gouvernement ait choisi de consacrer la totalité des nouveaux fonds alloués aux infrastructures routières au réseau sous la responsabilité du MTQ, ne prévoyant rien pour les routes municipales qui représentent 92 000 km sur un total de 180 000 km au Québec. Le gouvernement n'a rien prévu non plus pour la gestion des matières résiduelles qui est encore assumée à 50% par les municipalités, ce qui se traduit par un manque à gagner de 37 M\$ par année.

Réception d'un communiqué en date du 22 février 2007 intitulé « Étude sur les coûts et les revenus des services municipaux de collecte sélective des matières recyclables » traitant de RECYC-QUÉBEC qui a octroyé aux Consultants SM le mandat d'établir les coûts et les revenus liés à ces services pour les années 2005 et 2006. Ces informations serviront dans le cadre des négociations entre le secteur municipal et l'industrie en vue d'établir les compensations et les modalités de versement pour les services de collecte sélective des matières recyclables pour l'année 2007 et celles subséquentes. Les Consultants SM nous transmettront dans les prochains jours par courriel un questionnaire qui doit être rempli et retourné avant le 6 avril prochain.

Réception du bulletin Dernière heure intitulé « Tarification pour les certificats d'autorisation » indiquant que la Gazette du 3 janvier a publié un Arrêté du ministre du

Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant les frais exigibles en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement en date du 12 décembre dernier. Une lettre du président de la FQM marquant l'opposition vive du monde municipal à l'adoption de l'arrêté ministériel a été envoyée au ministre Claude Bécharde et il est possible d'en prendre connaissance au http://www.fqm.ca/documents/derniere_heure/2007/letbechard.pdf

Le SIEL de la FQM désire nous informer que la mise aux normes des puits d'alimentation est imposée aux municipalités par le règlement sur la qualité de l'eau potable et par le règlement sur le captage des eaux souterraines. La FQM nous présente donc la firme LNA qui est une entreprise spécialisée composée d'ingénieurs et d'hydrogéologues dont la pratique quotidienne est de procéder aux études que la municipalité pourrait avoir de besoin si les puits d'alimentation en eau ne produisent pas une eau dont la qualité respecte les normes.

- **Femmes de Mékinac**

Réception d'un courriel d'information nous indiquant les activités à venir pour le mois de février et nous indiquant que son bulletin de liaison « Autour d'Elles » sera disponible à la mi-février au <http://www.femmemekinac.qc.ca/document.html#bulletins>

Réception du bulletin Autour d'Elles, numéro 18 de février 2007.

Réception d'un courriel de la programmation de mars à la mi-avril de Femmes de Mékinac.

Réception d'une invitation à la Journée internationale de la femme qui sera célébrée le 8 mars 2007 à la Salle Aubin de Sainte-Thècle, dès 9h30. Le coût du billet est de 10\$ pour les membres et de 15\$ pour les non-membres et doivent être réservés au (418) 289-2588 avant le 6 mars 2007.

- **Groupe AST**

Réception du bulletin d'information Info Assurances, volume 5, numéro 1 de février 2007 traitant de la Loi de l'assurance médicaments du Québec et de l'obligation pour l'employeur d'inscrire ses employés admissibles à l'assurance collective.

Réception du bulletin d'information Info Ressources humaines, volume 6, numéro 1, de février 2007 et traitant du manuel des employés qui est un puissant outil de communication et de l'équité salariale.

- **Institut nationale de santé publique**

Kino-Québec procède actuellement à une évaluation du soutien apporté par son organisme aux municipalités ou arrondissements dans le cadre de la mise en place de la campagne Plaisir sur glace/Plaisirs d'hiver. Elle a pour résultats de mesurer les retombées concrètes de la campagne sur le terrain en termes de pratique d'activités et/ou d'installations sportives. La municipalité aura à remplir de façon volontaire l'un ou l'autre des deux questionnaires transmis, selon qu'elle ait participé ou non à la campagne.

- **Jean-Yves Laforest, député de Saint-Maurice - Champlain**

Suite à la conférence de presse du député Jean-Yves Laforest du 16 février 2007 concernant les coupures à Placement Carrière-été, madame Amélie Désaulniers Gélinas, responsable des communications de monsieur Laforest, nous fait parvenir le communiqué de presse et la pétition remise aux organismes présents qu'ils voudraient recevoir d'ici le 12 mars prochain pour qu'elle puisse être déposée en Chambre.

- **Kruger**

Réception d'un communiqué en date du 23 février et intitulé « Kruger investit 200 M\$ dans un atelier de désencrage à son usine de Trois-Rivières – des avantages environnementaux majeurs » et traitant de la construction d'un atelier d'une capacité de 342 000 tm/an qui positionnera la société comme chef de file en Amérique du Nord dans la fabrication de papiers pour publications à haute teneur en fibres recyclées. Ce projet, qui s'ajoute à leurs autres initiatives récentes, permettra d'améliorer encore davantage leur bilan environnemental.

- **La Francoderole**

La Francoderole aimerait présenter un projet aux membres du conseil consistant en la participation des enfants de la municipalité pour la réalisation collective d'une fresque géante qui fait l'objet de nombreuses expositions régionales et nationales.

- **Lorman Education Services**

Réception d'une invitation au séminaire « Les aspects juridiques de la gestion de projet : l'exemple éolien au Québec », séminaire conçu à l'intention des promoteurs, développeurs, gestionnaires de projet du Québec. Il aura lieu le 18 avril 2007 au Loews Le Concorde à Québec.

- **Martin Héту**

Réception d'un courriel de monsieur Héту qui nous informe qu'un documentaire a été tourné dans le cadre d'un projet de centrale éolienne dans une zone de chasse protégée de la ZEC du Bas St-Laurent. Le documentaire est disponible au <http://blogue-energie-eolienne.org/>

- **MRC Mékinac**

Monsieur Louis Filteau nous indique que la SAMMBA a présenté, lors de sa dernière rencontre, le portrait de la rivière Batiscan dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur du bassin versant de la Batiscan. Il nous indique que la SAMMBA recevra nos commentaires jusqu'à la fin février.

Monsieur François Roberge nous fait parvenir le formulaire révisé du Pacte rural qui est maintenant plus convivial et plus facile d'utilisation.

- **Mutuelle des municipalités du Québec**

Réception d'un communiqué en date du 11 janvier 2007 et intitulé « Une année 2007 riche de projets et d'innovations pour les membres de la MMQ » traitant de leur volonté de recueillir les témoignages sur les opérations de la journée « Opération burinage » qui a eu lieu le 22 novembre 2006. Un questionnaire nous est transmis et une fois rempli, il aide la MMQ à dresser le bilan de cette « Première » québécoise.

Réception du bulletin d'information « Flash MMQ », volume 3, numéro 1, de février 2007 de l'hiver et de ses risques qui ne sont pas terminés, de la sécurité des issues de secours et des interdictions de fumer.

- **Postes Canada**

Postes Canada a publié un livre blanc sur les excellents relevés qui améliorent les relations avec la clientèle est heureuse de nous offrir à titre gracieux un exemplaire de ce livre. Pour recevoir ce livre, il suffit de retourner le coupon-réponse ou de visiter le site web approprié.

- **Réseau environnement**

Réception d'une invitation à la 30^e Conférence régionale de RÉSEAU environnement qui se tiendra le jeudi 17 mai 2007, au Centre de Congrès de Rimouski. Des conférenciers de renom aborderont des thèmes reliés à la qualité de l'eau potable, aux réseaux d'aqueduc et d'égout et aux changements climatiques. Les personnes inscrites avant le 13 avril prochain profiteront d'un tarif préférentiel.

- **Réseau de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec**

Réception du bulletin d'information « Info Lettre Le résolu » volume 2, numéro 4, daté du 26 février 2007 et traitant entre autres de la nomination de M. Jean-Denis Allaire comme P.D.G. par intérim, de l'autorisation de réaliser les plans et devis pour l'agrandissement et la rénovation du Centre d'hébergement Laflèche à Grand-Mère et du projet d'animation pour les jeunes « Les Capsules » du CSSS Vallée-de-la-Batiscan.

- **Réseau québécois des CFER**

Réception du bulletin « Le Recycleur », volume 8, numéro 2, de février 2007 traitant de différentes façons de recycler.

- **Service d'achat pour les municipalités**

Le SAM désire nous informer qu'il est très fier de s'associer avec Écosphère Technologies, une entreprise innovatrice et reconnue pour son expertise dans les technologies de gestion du territoire. L'entreprise offre SPACE, une solution créée pour obtenir un inventaire complet de l'information territoriale ainsi qu'un profil socio-économique détaillé et précis de la municipalité ou de la MRC. Cette solution informatique comporte comme avantages celui d'accéder à toutes les informations

territoriales en un seul point d'entrée, ce qui permet d'analyser, de visualiser et de simuler les différents scénarios de gestion municipale.

Le SAM désire nous informer qu'elle s'associe à Lebeau et Duro, vitres d'autos afin de nous proposer des prix spéciaux pour certains items.

Le SAM désire nous rappeler que la SAM est associé depuis plus de 4 ans à l'entreprise Groupe Artex pour nous permettre des rabais importants à l'achat de cartouches d'encre à laser compatibles.

Des formulaires de demandes et des bons de commandes sont inclus pour chaque entreprise.

- **SOPFEU**

La SOPFEU nous transmet la fiche de la municipalité en nous demandant de bien vouloir corriger les renseignements qui seraient erronés. Elle nous transmet également un bulletin d'information.

- **Sûreté du Québec – poste de la MRC Mékinac**

La Sûreté du Québec désire nous avertir qu'ils sont intervenus à 2 occasions dans une résidence de Sainte-Thècle après le déclenchement d'un système d'alarme et que ces interventions se sont avérées négatives. La SQ désire informer ce résident qu'en vertu de l'article 11 du règlement concernant les fausses alarmes, un constat d'infraction au montant de 100\$ lui sera émis advenant une 3^e alarme négative et un constat de 300\$ pour les subséquentes dans un délai de 12 mois. La SQ demande donc à ce résident de bien vouloir faire inspecter son système d'alarme.

- **Tourisme Mauricie**

Réception d'un formulaire d'inscription aux différents salons de promotion pour la prochaine saison estivale. La signature valide le contrat de la location d'espace, de la location du mobilier et des autres frais. Les formulaires remplis doivent être retournés avant le 21 février 2007.

- **Union des municipalités du Québec**

Réception d'un communiqué en date du 27 février 2007 et intitulé « Abolition des Commissions scolaires – L'UMQ n'y voit aucun avantage ». Suite à la déclaration du chef de l'ADQ, M. Mario Dumont, d'abolir les taxes, les élections et les Commissions scolaires et de transférer certaines responsabilités aux écoles, aux cégeps et aux municipalités, l'UMQ souhaite réitérer sa position disant que les municipalités n'ont nullement l'intention de se substituer aux Commissions scolaires et que le débat qui devrait en avoir lieu n'en est pas un de structures, mais d'équité et d'équilibre fiscal. Elle propose plutôt d'améliorer les partenariats entre les deux organisations.

Rés. 2007-03-066 : Dépôt de la correspondance

Il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'autoriser le dépôt de la correspondance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Liste de dépenses incompressibles effectuées pendant le mois de février 2007 (ref. résolution 2007-01-006)

0000. Caisse Populaire (Salaires des élus pour février 2007)		
- André C. Veillette	1 035.97	
- Vallée Alain	352.29	
- Lacombe André	352.29	
- Déry France	352.29	
- Plamondon Tommy	352.29	
- Tessier Jacques	352.29	
- Allard Daniel	352.29	3 149.71
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 03-02-07)		
- Paillé Louis	506.22	
- Martel Claude	242.15	
- Piché Jean-Yves	513.56	
- Fiset Valérie	414.68	
- Dumas Louise	233.93	
- Bédard Marcel	236.52	
- Trudel Jimmy	69.40	
- Vallée Yves	416.46	2 632.92
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 10-02-07)		
- Paillé Louis	506.22	
- Martel Claude	242.15	
- Piché Jean-Yves	513.56	
- Fiset Valérie	414.68	
- Dumas Louise	233.93	
- Vallée Yves	416.46	
- Bédard Marcel	201.92	
- Trudel Jimmy	69.40	2 598.32
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 17-02-07)		
- Paillé Louis	506.22	
- Martel Claude	242.15	
- Piché Jean-Yves	513.56	
- Fiset Valérie	414.68	
- Dumas Louise	233.93	
- Bédard Marcel	217.85	
- Trudel Jimmy	69.40	
- Vallée Yves	429.07	
- Richard Yvon	159.32	2 786.18
0000. Caisse Populaire (Salaires semaine du 24-02-07)		
- Paillé Louis	506.22	
- Martel Claude	242.15	
- Piché Jean-Yves	1 419.23	

- Fiset Valérie	414.68	
- Dumas Louise	226.47	
- Bédard Marcel	236.52	
- Vallée Yves	423.17	
- Trudel Jimmy	69.40	
- Gonneville Gérald	67.82	3 605.66
0000. Caisse Populaire (Salaire des pompiers février 2007)		
- Beaudoin André	321.06	
- Carrier Lucien	77.68	
- Francoeur Yvan	72.50	
- Paquin Yves	98.39	
- Baril Carl	77.68	
- Dionne Dany	77.68	
- Marcotte Éric	139.82	
- Piché Jean-Yves	41.43	
- Bacon Stéphane	77.68	
- Ricard Jacques	41.43	
- Dionne Sylvain	77.68	
- Leclerc Steve	77.68	
- Beaudoin André	202.86	
- Francoeur Yvan	25.51	1 409.08
0000. Revenu Québec : Impôt, RRQ et FSS janvier 2007		3 812.00
0000. Revenu Canada : Impôt et Assurance emploi réduit janvier 2007		1 367.97
0000. Revenu Canada : Impôt et Assurance emploi régulier janvier 2007		333.94
0000. Télus : téléphone Pavillon St-Gabriel		97.21
0000. Télus : téléphone Parc St-Jean Optimiste		94.34
0000. Télus : téléphone caserne		91.41
0000. Télus : téléphone bibliothèque		62.98
0000. Télus : téléphone bureau municipal		706.93
0000. Hydro-Québec : garage municipal		199.75
0000. Hydro-Québec : pompe Chicots		613.05
0000. Hydro-Québec : caserne		1 721.03
0000. Hydro-Québec : parc St-Jean		288.67
0000. Hydro-Québec : promenade Lacordaire		82.90
0000. Hydro-Québec : pompes route Magnan		618.75
0000. Hydro-Québec : station épuration des eaux		1 491.71
0000. Hydro-Québec : électricité pour réservoir		115.09
0000. Hydro-Québec : électricité pompes aqueduc		928.94
0000. Hydro-Québec : chauffage hôtel de ville		4 085.25
0000. Hydro-Québec : électricité hôtel de ville		2 949.14
0000. Hydro-Québec : éclairage des rues		1 838.10
0000. Agritex : location du tracteur		735.81
0825. Petite caisse : harnais lampes pompiers et lettre enregistrée		22.98
0826. La Capitale : assurances collectives février 2007		1 180.47
0827. Syndicat régional des employés municipaux : cotisations janvier		180.00
0828. Corporation de Transport Adapté Mékinac : 1 ^{er} versement cotisation		2 701.00
0829. Ministre du Revenu Québec : ajustement cotisations employeur		960.24
0830. Croix-Rouge canadienne : contribution annuelle 2007		247.90
0831. PitneyBowes : location timbreuse mars à mai 2007		242.92
0832. PitneyWorks : achat de timbres		1 139.50

0833.	École Primaire Masson : don pour achat de jeux service de garde		50.00
0834.	Groupe Ultima inc. : assurances auto et camion incendie		42 970.00
0835.	Annulé		0.00
0836.	Camille Moreau : compensation déneigement conteneur		70.00
0000.	Caisse Populaire de Sainte-Thècle		
	- Dépôt REER décembre 2006	1 407.08	
	- Frais de relevé janvier 2007	5.00	
	- Frais d'intérêt marge de crédit	274.33	<u>1 686.41</u>

SOUS-TOTAL DES DÉPENSES DE FÉVRIER 2007

89 868.26

AUTRES DÉPENSES

0837.	Aciers GM : fer pour pelle patinoire		10.14
0838.	Acier Rayco : fer pour pelle patinoire et pour formes trottoirs		1 107.79
0839.	Ascenseurs ThyssenKrupp : entretien monte-personne		231.32
0840.	Biolab :		
	- analyse de l'eau potable	249.67	
	- analyse de l'eau brute	127.62	
	- analyse de l'eau usée	215.37	592.66
0841.	Boivin et Gauvin : sac équipement incendie, crédit bandoulières		152.24
0842.	Canadien National : entretien passages à niveau		1 190.68
0843.	CGER : location véhicule incendie pour janvier 2007		2 015.78
0844.	Comptoir d'escompte Moreau :		
	- annonces pour conteneurs	3.42	
	- chemises accordéon, papier et calculatrice bureau municipal	146.52	
	- téléphone pavillon St-Gabriel	22.78	172.72
0845.	Distribution M.C. : produits d'entretien pour l'Hôtel de Ville		123.86
0846.	Distribution Robert : produits d'entretien Hôtel de Ville		168.58
0847.	Réjean Dontigny: foul conteneurs, déneigement caserne, trottoirs		660.91
0848.	Dufort et Lavigne : matériel pour COOP Santé		232.90
0849.	Daniel Durocher : réparations de lumières de rue, hôtel de ville		341.85
0850.	École Primaire Masson : location gymnase février 2007		150.56
0851.	Entreprise Roger Bacon: diesel tracteur essence camion, citerne		321.00
0852.	Les Entreprises St-Ubald Inc.		
	- sable et sel	66.09	
	- 4 ^e versement contrat de déneigement	31 602.13	
	- 4 ^e versement déneigement (J. St-Amant, des Hêtres, Anse)	3 209.59	34 877.81
0853.	Esso Pétrolière Impériale :		
	- huile à chauffage Hôtel de Ville et Salle Aubin	1 431.90	
	- huile à chauffage caserne	790.52	
	- huile à chauffage garage municipal	657.40	2 879.82
0854.	Ferme du lac Travers : déneigement conteneurs, coop, bassin		207.39
0855.	G.A Automobile : patinoire, aqueduc, tracteur, garage, trottoirs		1 172.45
0856.	Gants Laurentide : gants pour pompiers		38.86
0857.	Garage Ismen Lefebvre		248.96
0858.	Garage Robert : réparation camion citerne		1 471.52
0859.	Garage Roger Plamondon : dégel aqueduc, oxygène voirie		459.65
0860.	SG Expert conseil : plan mesures urgences barrage lac du Jésuite		2 200.00
0861.	Georges Paquin : déneigement édifices, trottoirs, entrées d'eau		1 870.22

0862.	Gestar : accompagnement archives 29 janvier 2007		803.35
0863.	Groupe CLR : système de communication février et ligne tél. inc.		631.10
0864.	Hebdo Mékinac des Chenaux : annonce publicitaire G. Hamel		124.21
0865.	Jean-Louis Lajoie : réparation fournaise		111.10
0866.	Lapointe Daniel : bulletin municipal séance janvier 2007		255.00
0867.	M.R.C. Mékinac :		
	- mutations pour janvier 2007	60.00	
	- enfouissement des déchets pour janvier 2007 et crédit fosses	2 589.79	2 649.79
0868.	Marcotte Éric : frais de déplacement Garage Robert pour citerne		32.00
0869.	Paillé Louis:frais de déplacement rencontre RGMRM salle MRC		10.00
0870.	Pierre Naud : service incendie, aqueduc, trottoirs		130.35
0871.	Pomplo : chlore pour eau		86.13
0872.	Postes Canada : envoi bulletin municipal séance décembre		166.99
0873.	PG Govern Inc : formulaires 2007		758.51
0874.	Promotion Sainte-Thècle : acompte sur aide financière		2 500.00
0875.	Protection Incendie CFS : entretien extincteurs, cylindre et ARA		484.02
0876.	Quincaillerie Lafrance: poubelle, patinoire, H.V. aqueduc		84.59
0877.	Sani-Mont : laver et dégeler égout COOP Santé		1 827.84
0878.	Services Matrec :		
	- location de bacs	889.36	
	- collecte des déchets janvier et février 2007	12 507.54	13 396.90
0879.	Technic Alarme : inspection annuelle réseau avertisseur incendie		467.20
0880.	Techno Feu : kit pour réparation camion citerne		42.09
SOUS-TOTAL DES AUTRES DÉPENSES DE FÉVRIER 2007			77 460.84
TOTAL DES DÉPENSES DE FÉVRIER 2007			<u>167 329.10</u>

Rés. 2007-03-067 : Approbation des comptes

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de février 2007 au montant de 167 239.10 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Un état des revenus et des dépenses au 28 février 2007 est remis aux membres du conseil ainsi qu'un estimé des résultats au 31 décembre 2007.

Rés. 2007-03-068 : Demande de dérogation mineure de Monsieur André St-Amand

CONSIDÉRANT la demande de dérogation soumise par André St-Amand pour permettre une somme des marges de recul latérales minimal de 7,7 mètres :

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage de la zone 31A prévoit une somme des marges de recul latérales de 9 mètres ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme suite à l'étude de ladite demande le 12 février 2007 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle permet une dérogation de 1,3 mètres par rapport à la somme des marges latérales minimales pour le lot 132-32, du cadastre de la paroisse de Sainte-Thècle, dans la rue Magnan (zone 31-A).

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-03-069 : Location de la salle Aubin/Modification de tarification

CONSIDÉRANT les travaux d'amélioration de la salle Aubin réalisés par la municipalité de Sainte-Thècle ;

CONSIDÉRANT les aides financières reçues pour la rénovation de la salle Aubin de Sainte-Thècle ;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire louer la salle Aubin à un plus grand nombre d'associations, d'organismes, de personnes et d'entreprises locales ou régionales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les nouveaux tarifs de location de la salle Aubin suivant :

- Activité d'organismes locaux :	150.00 \$ par soirée
- Activité d'organismes de l'extérieur de la municipalité :	200.00 \$ par soirée
- Initiation de chevaliers de Colomb :	350.00 \$
- Activité d'une personne ou entreprise privée :	350.00 \$ par soirée
- Activité d'organisme pour une clientèle de jeunes ayant 17 ans et moins (local seulement):	50.00 \$ par soirée

En plus, si l'organisme, la personne ou l'entreprise désire préparer la salle Aubin dans les jours précédents sa soirée, il devra payer la somme de 50.00 par jour, si la municipalité se prive d'une location ou doit payer des frais de conciergerie supplémentaire pour une telle préparation de la salle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Hebdo Mékinac des Chenaux/publicité dans le cahier économique

Le conseil ne défraie pas de publicité dans le cahier économique de l'Hebdo Mékinac des Chenaux

La Gazette de la Mauricie/cahier spécial

Le conseil ne défraie pas de publicité dans le cahier spécial de la Gazette de la Mauricie.

Rés. 2007-03-070 : Remplacement de Claude Martel Concierge/modification du poste de concierge à temps plein

CONSIDÉRANT l'acceptation de la demande de Claude Martel en avril 2004 de réduire son temps de travail à 20 heures semaine comme concierge à l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle a du créer un poste de concierge à temps partiel pour de 17 heures semaine comme concierge à l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le Syndicat régional des employés (es) municipaux de la Mauricie (CSN) – section Sainte-Thècle de créer deux postes de concierge à temps partiel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle modifie le poste de concierge à temps plein de la convention collective pour ce qui suit :

2. Travaux à horaire flexible.

a) 1^{er} poste de conciergerie à temps partiel

- 20 heures par semaine programmées par l'employeur à même un horaire hebdomadaire remis à la personne salariée le jeudi de chaque semaine;
- du lundi au vendredi à l'hôtel de ville de Sainte-Thècle;
- 4 heures continues par jour, soit de 8 h00 à 12 h00.

- Plus 2 heures par semaine programmées par l'employeur à même un horaire hebdomadaire remis à la personne salariée le jeudi de chaque semaine;
- le dit travail est effectué normalement le lundi à l'édifice du 250, rue St-Gabriel.

b) 2^{ième} poste de conciergerie à temps partiel

- 17 heures par semaine programmées par l'employeur à même un horaire hebdomadaire remis à la personne salariée le jeudi de chaque semaine;
- du lundi au vendredi à l'hôtel de ville de Sainte-Thècle;
- de 18 h 00 à 21 h 24.

La ou les personne(s) préposée(s) à la conciergerie doit exécuter tout autre travail que l'employeur lui demande pour compléter son horaire de 17 h ou de 22 h lorsque nécessaire.

Ces nouveaux postes seront effectifs après le départ de Monsieur Claude Martel, concierge soit le 28 avril 2007.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-03-071 : Lettre d'entente avec Louise Dumas, concierge concernant le CLE

CONSIDÉRANT la modification du poste de concierge à temps plein par la création de deux postes de concierge à temps partiel dans la convention collective ;

CONSIDÉRANT l'horaire des deux nouveaux postes de concierge à temps partiel soit le matin et le soir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la lettre d'entente suivante avec Louise Dumas, concierge à temps partiel :

OBJET : Entente relative concernant l'entretien ménager au Centre Local d'emploi.

Le conseil municipal réaménagera l'horaire du 2^{ième} poste de concierge à temps partiel du soir advenant le cas que le Centre Local d'emploi cesserait de louer leur local à l'Hôtel de Ville de Sainte-Thècle et reporterait les heures du soir dans l'après-midi soit débutant à 13 heure ou plus tard si des besoins résultant d'une location de salle nécessite de terminer le travail au plus tard à minuit.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-03-072 : Corporation touristique et culturelle de Grand-Mère/aide financière pour diffusion de nos dépliants

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Corporation touristique et culturelle de Grand-Mère ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de verser une aide financière de 200.00 \$ à la Corporation touristique et culturelle de Grand-Mère Inc et leur demande de diffuser les dépliants publicitaires de notre municipalité au visiteurs de leur bureau d'accueil touristique.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-03-073 : Club de ski de fond le Geai Bleu Inc./demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du club de ski de fond le Geai Bleu Inc. ;

CONSIDÉRANT que le club de ski de fond le Geai Bleu Inc. n'a plus d'exemption de taxes municipales et scolaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle verse une aide financière de 1 982.40 \$ au Club de ski de fond le Gaie Bleu Inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-03-074 : École secondaire Paul-Le Jeune/demande d'appui financier pour un échange-étudiant

CONSIDÉRANT que quatre étudiants de Sainte-Thècle participe à l'échange étudiant de l'École secondaire Paul-Le Jeune avec le Manitoba;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle alloue une somme de 100.00 \$ pour aider un groupe d'étudiants de l'École secondaire Paul-Le Jeune, dont 4 jeunes de Sainte-Thècle, qui participeront à un échange d'étudiants Québec-Manitoba.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-03-075 : Club Optimiste de Sainte-Thècle/demande de prêt de la salle Aubin gratuitement

CONSIDÉRANT la demande du Club Optimiste de Sainte-Thècle de leur prêter la salle Aubin gratuitement,

CONSIDÉRANT la politique de location de la salle Aubin, la municipalité ne peut prêter gratuitement la salle Aubin à une association ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ne prête pas gratuitement la salle Aubin au Club Optimiste de Sainte-Thècle, mais leur accorde une aide financière de 100.00 \$ pour l'organisation de leur soirée amateur du 21 avril 2007

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-03-076 : Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle/demande d'avoir des chaises de bois

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb de Sainte-Thècle ont des chaises de plastique brisées et désuètes ;

CONSIDÉRANT qu'ils nous demandent une cinquantaine de chaises de la salle Aubin et dont la municipalité veut se départir ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de

donner 50 chaises en bois et métal qui étaient dans la salle Aubin au Chevalier de Colomb de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Promotion Ste-Thècle Inc./demande d'entreprendre des démarches pour obtenir les permis pour l'ouverture de la pêche hivernale sur le lac Croche

Le directeur général prendra des renseignements auprès du ministère concerné pour cette demande d'ouverture de la pêche hivernale sur le lac Croche.

Rés. 2007-03-077 : Garage René Lefebvre/réparation du camion Ford F-250.

CONSIDÉRANT l'offre du Garage René Lefebvre pour la réparation du camion Ford F-250 de la municipalité de Sainte-Thècle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre du Garage René Lefebvre au montant de 1 853.83 \$ taxes incluses pour la réparation et la peinture du camion Ford F-250.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-03-078 : Pierre Lachance/lavage du tapis et des chaises de la salle Aubin

CONSIDÉRANT l'offre de Pierre Lachance pour le lavage du tapis et de 200 chaises dans la salle Aubin de Sainte-Thècle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Pierre Lachance au montant de 900.00 \$ plus les taxes pour le lavage du tapis sur la scène de la salle Aubin ainsi que 200 chaises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Règlement numéro 247-2007 décrétant l'acquisition de terrains soit les lots 99-A-P, 100-A-P, 100-B-P, 100-C-P, 100-D-P, 100-F-P, 100-G-P et 101-A-P dans la municipalité de Sainte-Thècle et un emprunt de 140 000.00 \$

ATTENDU qu'il est devenu nécessaire d'acquérir des terrains dans le chemin Saint-Pierre Nord pour protéger les sources d'eau potable;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 5 février 2007;

Rés. 2007-03-079 :

Il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le conseil est autorisé à effectuer l'acquisition des terrains suivants et au coût :

Gaétan Groleau (lot 100-B-P) :	7 625.00 \$
Michel Proteau (lot 100-C-P et 100-D-P) :	10 675.00 \$
Pierre Moreau (lot 100-A-P et 100-F) :	12 750.00 \$
Culture H. Dolbec inc. (lot 99-A-P, 100-G-P et 101-A-P):	<u>100 000.00 \$</u>

SOUS-TOTAL : **131 050.00 \$**

Coût pour les frais de notaires 8 950.00 \$

GRAND TOTAL : **140 000.00 \$**

ARTICLE 2. Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 140 000.00 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 140 000.00 \$ sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

André C. Veillette
Maire

Louis Paillé
Secrétaire-trésorier

Règlement relatif à la création d'un programme municipal visant la réalisation de logements abordables dans le cadre du programme logement abordable Québec- Volet privé et un emprunt de _____ \$

Ce sujet est reporté.

Rés. 2007-03-080 : Offre pour le refinancement du prêt pour les travaux d'assainissement des eaux usées (Règlement 106-96)

Il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Thècle/Saint-Adelphe pour un emprunt de 97 900 \$ par billets en vertu du règlement numéro 106-96 au pair échant en série 5 ans comme suit :

4 600 \$	4.84%	2008
4 800 \$	4.84%	2009
5 000 \$	4.84%	2010
5 200 \$	4.84%	2011
78 300\$	4.84%	2012

Que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-03-081 Refinancement du prêt pour les travaux d'assainissement des eaux (Règlement 106-96)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Thècle se propose d'emprunter par billets un montant de 97 900 \$ en vertu du règlement numéro: 106-96 ;

ATTENDU QU'à ces fins il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorier.

QUE les billets seront datés du 11 mars 2007.

QUE les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi-annuellement.

QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

1. - 4 600 \$
2. - 4 800 \$
3. - 5 000 \$
4. - 5 200 \$
5. - 5 500 \$
5. - 72 800 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- 5 ans (compter du 11 mars 2007), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 106-96; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Location d'un équipement numérique

Le personnel du bureau municipal fera l'essai de différents équipements numériques et fera une recommandation au conseil municipal à une séance ultérieure.

Rés. 2007-03-082 : Agente de développement culturel/nomination d'un représentant municipal

CONSIDÉRANT que Geneviève Bédard, agente de développement culturel, nous demande de nommer un représentant municipal sur le comité culturel de Mékinac ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Daniel Allard et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle nomme France Déry, conseillère comme représentante de la municipalité de Sainte-Thècle sur le comité de développement culturel de Mékinac

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-03-083 : Mai /Mois de l'arbre et des forêts

CONSIDÉRANT que l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice nous invite à célébrer le mois de l'arbre et des forêts en mai ;

CONSIDÉRANT que l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice nous offre des plants pour distribuer à nos citoyens et citoyennes ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avec les employés municipaux organiseront une journée pour donner ces plants à la population ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par André Lacombe, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande à l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice de nous fournir 540 plants de bois feuillus qui seront remis aux gens de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-03-084 : Mandat dans le dossier de la maison de Patrice Tessier

CONSIDÉRANT la vente immobilière en vertu de l'article 670 C.P.C. de la maison de Monsieur Patrice Tessier par le Shérif ;

CONSIDÉRANT la recommandation de notre avocate, Caroline Pelchat, d'assister à cette vente par le Shérif ;

CONSIDÉRANT que notre avocate nous suggère de faire monter les enchères au moins à la somme de 2 445.33 \$ plus les taxes scolaires (709.74 \$) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle mandate Monsieur André C. Veillette, maire et Louis Paillé, secrétaire-trésorier pour renchérir jusqu'à un maximum de 3 155.07 sur l'immeuble mise en vente par le Shérif soit la propriété de Monsieur Patrice Tessier au 430 rue Tessier à Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-03-085 : Appui au projet de mise en valeur des ressources du milieu forestier de Pierre Déry

CONSIDÉRANT que Monsieur Pierre Déry demande une aide financière dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier pour effectuer une gestion saine et efficace de la forêt ;

CONSIDÉRANT que ce projet consolidera des emplois dans le domaine forestier, augmentera la productivité du site forestier et formera des gens en sylviculture et acériculture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Alain Vallée et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appui la demande d'aide financière présentée par Monsieur Pierre Déry à la MRC de Mékinac dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier Région administrative de la Mauricie pour l'année 2007-2008.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mandat à MRC de Mékinac pour pourvoir à la désignation cadastrale des exclusions de la zone agricole par la CPTAQ

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

Entente entre la Municipalité de Sainte-Thècle, le directeur général/secrétaire-trésorier pour la période du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2010

Ce sujet est reporté.

Ajustement de salaire de la directrice générale adjointe

Ce sujet est reporté.

Rés. 2007-03-086 : Promotion Ste-Thècle Inc./paiement des factures du projet d'insonorisation de la salle Aubin

CONSIDÉRANT que Promotion Ste-Thècle Inc. a obtenu une aide financière pour la sonorisation de la Salle Aubin appartenant à la Municipalité de Sainte-Thècle;

CONSIDÉRANT les coûts pour l'amélioration de la sonorisation de la Salle Aubin ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par France Déry et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer les factures pour le projet de sonorisation de la Salle Aubin de Promotion Sainte-Thècle Inc.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-03-087 : André Beaudoin/congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur André Beaudoin, directeur du service d'incendie de Sainte-Thècle pour participer au 39^{ème} congrès annuel de A.C.S.I.Q. ;

CONSIDÉRANT que Monsieur André Beaudoin assume aussi le poste de directeur du service d'incendie de Saint-Adelphe par intérim.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- autorise le directeur du service d'incendie de Sainte-Thècle Monsieur André Beaudoin à assister au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) à Montréal, du 18 au 22 mai 2007.
- paiera les frais d'inscription à l'ACSIQ et remboursera à Monsieur André Beaudoin ses frais de déplacement et de séjour.
- et demande à la Municipalité de Saint-Adelphe de contribuer au tiers des frais de la participation de Monsieur André Beaudoin au congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Affaires en suspend :

- a) Dossier des noms de rues
Une rencontre aura lieu le 12 mars 2007 à 19 heures pour étudier ce dossier.
- b) Société des égouts Vallée-Proteau
Sujet en attente de renseignements.
- c) Stationnement rue Saint-Jean et rue Saint-Jacques
Sujet à l'étude.

- d) Offre de Serge Groleau
Ce sujet est remis au printemps.

Questions de l'assistance

Marco Bacon demande s'il peut abattre les arbres de l'autre côté des sources d'eau potable sur le terrain de la municipalité. Le conseil l'informe qu'il doit abattre seulement les arbres qui ont été martelés.

Yvon Richard demande si les VTT ont le droit de circuler sur les chemins autorisés par la municipalité sans être membres d'un club de VTT.

Rés. 2007-03-088: Ajournement de la séance :

A 8 h 30 minutes, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement d'ajourner la séance au lundi 12 mars 2007 à 20 heures.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

secrétaire-trésorier

maire

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 12 mars 2007, à 20 heures, sous la présidence du maire André C. Veillette.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
France Déry, conseillère
Tommy Plamondon, conseiller
Daniel Allard, conseiller

Absent : Alain Vallée, conseiller
Jacques Tessier, conseiller

Autres présences: Louis Paillé et Valérie Fiset

Rés. 2007-03-089 : Ouverture de la séance

À 20 h 00, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement de poursuivre la séance du 5 mars 2007 et d'ajouter les articles suivants à l'ordre du jour :

- Adoption du règlement 248-2007 relatif à la création d'un programme municipal visant la réalisation de logement abordables dans le cadre du programme logement abordable Québec- Volet privé et un emprunt de _____\$.
- CPTAQ : modification des résolutions 2007-02-050 et 2007-02-051.
- Protection Incendie CFS Ltée/réparation ou achat d'un détecteur de gaz.
- Agence de santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec/ soutien financier pour le programme des premiers répondants.
- Achat d'une scie à batterie.
- Affaires en suspend :
 - a) Dossier des noms de rues
 - b) Société des égouts Vallée-Proteau
 - c) Stationnement rue Saint-Jean et rue Saint-Jacques
 - d) Offre de Serge Groleau
- Questions de l'assistance
- Affaires nouvelles:
- Ajournement ou levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Règlement numéro 248-2007 relatif à la création d'un programme municipal visant la réalisation de logement abordables dans le cadre du programme logement abordable Québec- Volet privé et autorisant une dépense de 201 600.00 \$ et un emprunt de _____ \$

N'ayant pas reçu la confirmation de la ministre des Affaires municipales et des régions, l'adoption de ce règlement est reportée.

Rés. 2007-03-090 : Modification de la Résolution 2007-02-050 CPTAQ/demande de Rock Desjardins.

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Rock Desjardins d'aliénation, de lotissement et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'un terrain (lot 51-B) situé en zone agricole ;

CONSIDÉRANT la demande de la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'incorporer à notre résolution 2007-02-050 une indication des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire selon l'article 58.2 de la loi

CONSIDÉRANT que dans la municipalité, il existe d'autres terrains disponibles et hors de la zone agricole pour l'usage résidentiel sauf que dans ce cas, c'est un échange de droit acquis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe Vallée et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle modifie la résolution 2007-02-050 selon les exigences de l'article 58.2 de la loi et appuie la demande de Monsieur Rock Desjardins auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec afin qu'il soit autorisé par la Commission d'ériger une résidence sur le lot 51-B dans la municipalité de Sainte-Thècle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-03-091 : Modification de la Résolution 2007-02-051 : CPTAQ/demande de Tommy Trudel

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Tommy Trudel d'aliénation et d'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'un terrain (lot 76-P) situé en zone agricole d'une superficie de 4 500 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que Monsieur Tommy Trudel désire se construire une maison sur ce terrain afin d'aider son père à entretenir sa plantation et à exploiter son érablière ;

CONSIDÉRANT que le terrain visé par cette demande est constitué d'un relief accidenté et non propice à l'agriculture ;

CONSIDÉRANT la demande de la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'incorporer à notre résolution 2007-02-051 une indication des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire selon l'article 58.2 de la loi

CONSIDÉRANT que dans la municipalité, il existe des espaces appropriés disponibles ailleurs sur le territoire de la municipalité et hors de la zone agricole qui pourraient satisfaire cette demande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par France Déry et résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle modifie l'appuie la demande de Monsieur Tommy Trudel auprès de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec pour qu'il soit autorisé par la Commission d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une parcelle de terrain sur le lot 76-P afin d'y ériger une résidence en y ajoutant les «CONSIDÉRANT 4 et 5».

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-03-092 : Protection Incendie CFS Ltée/réparation ou achat d'un détecteur de gaz.

CONSIDÉRANT le coût de la réparation du détecteur de gaz de la municipalité soit 1 348.42 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise l'achat d'un détecteur de gaz ORION neuf de Protection Incendie CFS Ltée au coût de 1 785.45 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-03-093 : Agence de santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec/ soutien financier pour le programme des premiers répondants.

CONSIDÉRANT que le Agence de santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec offre une aide financière pour consolider les activités des premiers répondants d'un montant maximal de 3 200.00 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Déry, appuyé par Tommy Plamondon et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle présente une demande d'aide financière à l'Agence de santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec dans le cadre du programme de soutien financier premiers répondants année 2007 et 2008 pour l'achat de 3 radios et achat de matériel pour bonifier de la trousse pour les interventions.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-03-094: Achat d'une scie à batterie.

CONSIDÉRANT que l'inspecteur municipal désire avoir une scie à batterie pour effectuer différents travaux d'aqueduc, d'égout ou de voirie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle autorise l'inspecteur municipal à faire l'achat d'une scie à batterie de marque Makita à la Quincaillerie Lafrance Enr. au montant de 249.95 \$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-03-095: Dossier des noms de rues

CONSIDÉRANT la problématique des noms des rues de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que plusieurs rues devront changer de nom.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement que le conseil municipal de Sainte-Thècle demande de préparer les scénarios suivants :

- Chemin Saint-Michel : pour cette rue, les appellations nord et sud seront enlevées et les numéros civiques seront réaménagés.
- Rue Dupont : ce nom de rue sera enlevé et les propriétés de cette rue seront incorporées au chemin Saint-Michel et les numéros civiques seront changés.
- Les Avenues 2 à 18 nord du Lac Croche : ces avenues seront enlevées et les propriétés de ces avenues seront incorporées au chemin Saint-Michel et les numéros civiques seront changés.
- Le nom de la rue des Érables sera remplacé par le nom suivant : Rue des Vignes.

- Le chemin Joseph Saint-Amand : les propriétés ayant accès par ce chemin seront identifiés sur ce chemin et les numéros civiques seront changés.
- Pour les chemins au nord du lac du Jésuite : le Chemin des Bouleaux, le Chemin des Cèdres, le Chemin des Érables, le chemin des Merisiers et le Chemin des Sapins : les numéros civiques seront changés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Question de l'assistance : Aucune question.

Rés. 2007-03-096: Lever de la séance :

A 8 hre 20 minutes, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

secrétaire-trésorier

maire

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Procès-verbal de la séance ajournée du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 19 mars 2007, à 20 heures, sous la présidence du maire André C. Veillette.

Sont présents:

André Lacombe, conseiller
Alain Vallée, conseiller
Tommy Plamondon, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Daniel Allard, conseiller

Absent : France Déry, conseillère

Autres présences: Louis Paillé et Valérie Fiset

Rés. 2007-03-097 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par Tommy Plamondon et il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à 20 heures d'y discuter des sujets suivants :

1. Adoption du règlement 248-2007 relatif à la création d'un programme municipal visant la réalisation de logements abordables dans le cadre du programme Logement abordable Québec – Volet privé et un emprunt de 171 300.00 \$.
2. Modification à la résolution 2006-12-342 : Demande de Jean-Marie Tardif/congé de taxes pour l'usine Groleau Inc.
3. Réseau en loisir
4. Demande d'appui de l'Exposition agricole de Trois-Rivières
5. Desjardins – Jeunes au travail (Carrefour Jeunesse-Emploi Mékinac)
6. Questions de l'assistance
7. Levée de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
MRC DE MÉKINAC

Règlement numéro 248-2007 relatif à la création d'un programme municipal visant la réalisation de logement abordables dans le cadre du programme logement abordable Québec- Volet privé et autorisant une dépense de 201 600.00 \$, l'appropriation d'un montant 30 240.00 \$ à même le fonds général et un emprunt de 171 300.00 \$

ATTENDU que le territoire de la municipalité de Sainte-Thècle contient des immeubles résidentiels dont plusieurs sont pour les personnes en perte d'autonomie légère;

ATTENDU que par le décret numéro- 148-2002 du 20 février 2002 et ses modifications le gouvernement du Québec autorise la société d'habitation de Québec à mettre en œuvre le Programme Logement abordable Québec – Volet privé.

ATTENDU que ce programme fixe les critères à respecter par une municipalité dans l'élaboration et l'application d'un programme municipal.

ATTENDU que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle a, au cours de la séance ordinaire tenue le 3 juillet 2006, adopté à l'unanimité une résolution demandant à la Société d'habitation du Québec d'inscrire le territoire de la municipalité de Sainte-Thècle au programme de logement abordable Québec – volet privé. (réf. rés. 2006-07-209).

ATTENDU que la ministre des Affaires municipales et des régions Madame Nathalie Normandeau a, le 20 février 2007, confirmé à la Municipalité de Sainte-Thècle une allocation budgétaire de l'ordre de 171 360.00 \$ réservée à notre municipalité pour la réalisation de logements abordables sur notre territoire dont le versement s'échelonne sur 15 ans.

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Thècle devra après l'approbation de son programme par la Société d'habitation du Québec conclure avec cette dernière une entente concernant la gestion du programme municipal.

ATTENDU que l'une des conditions du programme oblige la municipalité de Sainte-Thècle à assurer une participation financière de 15% pour l'aide accordée au propriétaire, soit un montant de 30 240.00 \$ qui sera approprié à même le fonds général;

ATTENDU que l'emprunt visé par le présent règlement est remboursable entièrement par une subvention gouvernementale et, de ce fait, n'est soumis qu'à l'approbation de la ministre des Affaires municipales et des Régions selon l'article 1093.1 du code municipal.

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 19 février 2007;

Résolution no. 2007-03-098

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement qu'est adopté le règlement 248-2007 relatif à la création d'un programme municipal visant la réalisation de logement abordable Québec – Volet privé et autorisant une dépense de 201 600.00 \$ et un emprunt de 171 300.00 \$ à cette fin et il est ordonné et statué ce qui suit, savoir :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme si ici au long récit.

ARTICLE 2 Titre

Le présent règlement porte le titre de Règlement numéro 248-2007 relatif à la création d'un programme municipal visant la réalisation de logements abordables dans le cadre du Programme Logement abordable Québec – Volet privé.

ARTICLE 3 Programme municipal

Le conseil adopte comme programme municipal visant la réalisation de logements abordables sur le territoire de la municipalité de Sainte-Thècle le Programme Logement abordable Québec – Volet privé, approuvé par le décret numéro 148-2002 le 20 février 2002 et ses modifications, lequel constitue un programme-cadre, ainsi que Les modalités du programme et le Guide de performance, émis par la Société d'habitation du Québec le 30 avril 2002 et révisés le 17 janvier 2003, que en précisent les paramètres. Ces documents sont joints en liasse en Annexe A au présent règlement pour instituer le cadre d'administration du programme municipal.

ARTICLE 4 Application

Ce programme est applicable à la construction de nouvelles unités résidentielles locatives, et/ou au recyclage en unités résidentielles locatives d'une partie ou de la totalité d'un bâtiment n'ayant pas la vocation résidentielle. Les projets devront être situés dans le

périmètre urbanisé de la municipalité, en conformité avec le Règlement de zonage en vigueur.

ARTICLE 5 Versement de la subvention

La subvention à verser dans le cadre du programme, est accordée lorsque l'exécution des travaux a débuté dans les trois (3) mois et est terminée dans les douze (12) mois suivant la date de l'avis d'approbation, et lorsqu'ils sont déclarés conforme au permis, à la réglementation d'urbanisme et aux autres dispositions du présent règlement.

ARTICLE 6 Analyse et approbation

Tous les projets soumis dans le cadre de ce programme seront analysés et approuvés par l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité de Sainte-Thècle.

ARTICLE 7 Fin du programme

Le programme prendra fin selon les dispositions indiquées dans l'entente à intervenir entre la municipalité de Sainte-Thècle et la Société d'habitation du Québec.

ARTICLE 8 Aide financière

L'aide financière totale (gouvernementale et municipale) est versée au propriétaire par la municipalité de Sainte-Thècle en un seul versement à la fin des travaux. Ce montant est assumé par les partenaires dans les proportions suivantes : 85 % par la S.H.Q pour un montant de 171 360.00 \$ et 15% par la municipalité de Sainte-Thècle pour un montant de 30 240.00 \$ selon l'entente à intervenir entre la municipalité de Sainte-Thècle et la S.H.Q. concernant la gestion du programme municipal.

ARTICLE 9 APPROPRIATION DES DENIERS

Pour se procurer la somme de 201 600.0\$ le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle :

Le conseil est autorisé à approprier sa part du coût du programme, soit 30 240.00 \$, à même le fonds général et pour le solde constituant la part de la SHQ soit 171 360.00 \$ à emprunter cette somme sur une période de 15ans qui sera remboursable exclusivement à même la subvention gouvernementale qui sera échelonnée sur la même période dont la Société d'habitation du Québec s'engage à rembourser sur un amortissement pouvant atteindre quinze (15) ans suivant les dispositions de la section IV responsabilité de la Société et plus précisément la première option de l'article «II» état le choix du conseil de la municipalité de Sainte-Thècle.

ARTICLE 10 Excédent de l'approbation

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 11 Imposition

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

Cependant, plutôt que d'imposer la taxe spéciale prévue au paragraphe précédent, le conseil municipal pourra, conformément à l'article 1072 du code municipal, affecter annuellement une portion des revenus généraux de la municipalité pour assumer le remboursement de l'emprunt, notamment les contributions gouvernementales à venir pour le remboursement total de l'emprunt.

ARTICLE 12 Contribution ou subvention

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 13 Entente et signature

Le maire et de secrétaire-trésorier sont autorisés à signer l'entente à conclure avec la Société d'habitation du Québec, laquelle est jointe au présente règlement comme annexe I.

ARTICLE 14 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

André C. Veillette
Maire

Louis Paillé
Secrétaire-trésorier

Rés. 2007-03-099 : Modification de la Résolution 2006-12-342/Demande de Jean-Marie Tardif/congé de taxes pour l'usine Groleau Inc.

CONSIDÉRANT la résolution 2006-12-342 par laquelle une aide financière serait accordée l'entreprise Métal International T.Inc. pour l'acquisition et l'exploitation de l'ancienne usine Groleau Inc.

CONSIDÉRANT que Monsieur Jean-Marie-Tradif a créé une nouvelle entreprise sous le nom de Gestion International T. Inc. pour acquérir l'usine de Groleau Inc.

CONSIDÉRANT les nouveaux pouvoirs de la loi sur les Compétences Municipales et par laquelle une municipalité peut accorder une aide à toute personne qui exploite une entreprise du secteur privé et qui est le propriétaire ou l'occupant d'un immeuble autre qu'une résidence ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tommy Plamondon, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle modifie la résolution 2006-12-342 et accordera une aide financière de \$ 10 000.00 par an pendant 5 années à la compagnie Gestion International T. Inc. au lieu de Métal International T. Inc. aux conditions suivantes :

qu'il acquière l'immeuble de l'ancienne entreprise Groleau Inc.
qu'il exploite l'entreprise et crée des emplois

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Réseau en loisir

Ce sujet a déjà été traité à la séance du 8 janvier 2007 par la résolution 2007-01-026

Rés. 2007-03-100 : Demande d'appui de l'Exposition agricole de Trois-Rivières

CONSIDÉRANT que l'Exposition agricole de Trois-Rivières est un excellent moyen de rapprocher le monde rural et urbain;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Sainte-Thècle reconnaît l'importance de cette activité, maillon important qu'est l'Exposition agricole de Trois-Rivières ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle appuie fortement la démarche de vulgarisation de l'agriculture par l'Exposition agricole de Trois-Rivières.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2007-03-101 : Desjardins – jeunes au travail demande de projet (Carrefour Jeunesse-Emploi

CONSIDÉRANT le *Projet Jeunes au Travail Desjardins 2007* offert avec la collaboration de Carrefour Jeunesse Emploi;

CONSIDÉRANT que deux emplois reliés au recensement des chiens et comme animateur au parc pourraient être admissibles à ce projet;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal aimerait faire des recommandations via son comité de sélection pour l'embauche de deux étudiants par Carrefour Jeunesse Emploi afin de combler les postes d'un recenseur des chiens et d'un animateur au parc pour l'été 2007;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Allard, appuyé par André Lacombe et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle autorise l'engagement des deux étudiants sélectionnés par Carrefour Jeunesse Emploi et les représentants des Caisses Desjardins pour le poste de recenseur des chiens et animateur au parc, été 2007.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Question de l'assistance : aucune question

Rés. 2007-03-102: Lever de la séance :

A 8 hre 15 minutes, il est proposé par Alain Vallée, appuyé par Jacques Tessier et résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

secrétaire-trésorier

maire